

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf du mois de février le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame Bernadette BOURCIER.
Messieurs Christophe HOGARD, Benoît DUGAST.
Madame Véronique BESSE pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.
Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 14

N°18 : TARIFS REPAS CUISINE CENTRALE – ANNEE 2023. (Rapporteur : Magali LOISEAU).

(modifie et complète la délibération n°26 du 12 décembre 2022).

Par délibération n°26 du 12 décembre 2022, le Conseil d'administration du CCAS a validé le coût des repas confectionnés et livrés par la cuisine centrale pour ses différents bénéficiaires et ce, pour le 1^{er} trimestre 2023.

En effet, le contexte économique actuel ne permet pas d'anticiper les variations des coûts de denrées alimentaires, d'énergie, de carburants...

En conséquence, les coûts seront réactualisés à la fin de chaque trimestre permettant ainsi d'ajuster les montants en fonction de la situation économique.

Cependant, dans le cadre de diverses manifestations (forum, élections...) la cuisine centrale est régulièrement sollicitée pour la confection de plateaux repas.

Aussi, il convient d'ajouter aux coûts déjà votés un nouveau tarif, soit 8.38€ l'unité pour les prestations précédemment indiquées.

RFJ déjeuner	5.84€	6.38€
RFJ dîner	5.84€	5.15€
RFJ petit-déjeuner	0.75€	0.75€
Personnel de la Cuisine	2.50€	2.50€
Portage repas à domicile	5.55€	6.46€
Ville pour la Maison de la Petite Enfance enfants	5.05€	5.13€
Ville pour la Maison de la Petite Enfance adultes	5.20€	6.21€
Ville pour scolaires et centres de loisirs maternelles	4.10€	5.40€
Ville pour scolaires et centres de loisirs élémentaires	4.73€	5.90€
Ville pour scolaires et centres de loisirs adultes	6.30€	6.21€
Les Cytises - CH Mazurelle	6.00€	6.21€
Hôpital de jour enfants	5.20€	5.90€
Hôpital de jour adultes	6.00€	6.21€
Plateau repas		8.38€

Vu la délibération n°26 du Conseil d'administration du 12 décembre 2022.

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- ajouter ce nouveau montant tel qu'indiqué ci-dessus aux autres montants validés pour le 1^{er} trimestre 2023,
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 14/02/23

Publié électroniquement le : 15/02/23

Pour copie conforme,

Marietta BOONEFAES,
Secrétaire de séance.



Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

